

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à 17h30,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(secrétaire de séance : Gilles JURY).

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,
SANTY Jean-Pierre, SABY François-Régis, PEYRARD Guy et
SOUVIGNET Bernard.

Excusé : POINAS Jean-Michel.

Absent : Néant.

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la fixation des modalités et conditions de fonctionnement de ses services et la tarification des différents services communautaires.

Il indique que dans le cadre de la compétence « jeunesse » et du fonctionnement du centre ados intercommunal, deux séjours seront organisés au cours du mois de juillet et août 2024 à savoir :

- 5 jours à Villars de Lans (Isère) du lundi 22/07 au vendredi 26/07
- 5 jours à Meyrueis (Lozère) du lundi 29/07 au vendredi 02/08

Il propose ainsi la tarification suivante sur un prix forfaitaire à la journée pour les deux camps proposés :

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
	0/600	601/750	751/900	901/1200	1201/1400	1400+
Prix / jour	32.50 €	37.50 €	40 €	45 €	47.50 €	50 €
Prix à la semaine	162.50 €	187.50 €	200 €	225 €	237.50 €	250 €

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ce

dossier.

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 7

Ayant pris part au vote
(vote public) : 7

- o Pour : 7
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

Date de convocation :

Le 20 mars 2024

Date d'affichage :

Le 20 mars 2024

DECISION N° :
DB/2024-03-26/06

OBJET DE LA SEANCE :
Jeunesse

Centre ados intercommunal
Tarifs Camps 2024

AR Prefecture

043-244300307-20240326-DB2024032606-AU
Reçu le 03/04/2024

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- valide la grille tarifaire proposée pour les deux camps organisés au cours de l'été 2024 par le centre ados intercommunal,
- indique que le centre ados intercommunal procédera aux déclarations CAF en vigueur afin de percevoir la prestation de service correspondante pour les journées qui seront facturées aux familles,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Gilles JURY,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20240326-DB2024032606-AU
Reçu le 03/04/2024

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Prefecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le